

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE
Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

**TESTS DE RECEPTION – TRAVAUX REHABILITATION DES RESEAUX DE LA RUE
DU CALVAIRE – DEVIS (85-2025)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation des réseaux de la rue du Calvaire, il convient de réaliser des tests de réception.

Pour se faire, le bureau d'études ENEA a lancé une consultation auprès de diverses entreprises. Il a reçu trois réponses des entreprises suivantes : SARP SO, COVICA et RESOLOGY.

Après avoir analysé les offres, il propose de retenir l'offre de SARP SO pour le montant de 4 461,80€ HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De retenir l'entreprise SARP SO pour réaliser les tests de réception pour un montant de 4 461,80€ HT,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau